

AVIS PUBLIC

**CONVOCATION DE TOUS LES CITOYENS
À L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 620-1**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 décembre 2010, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 620-1 et intitulé : « Règlement modifiant le règlement 620 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin :
 - D'ajouter des objectifs et critères pour les zones H-99 et H-100.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi, le 1^{er} février 2011, à 19 heures**, dans la salle des délibérations du conseil municipal sise au 110, boulevard Perrot à L'Île-Perrot.
3. L'objet de cette assemblée est de :
 - expliquer le projet de règlement;
 - identifier la disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
 - expliquer que les personnes intéressées ont le droit de déposer à la municipalité une demande afin que cette disposition soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter;
 - expliquer les modalités d'exercice de ce droit.

Au cours de cette assemblée publique, le maire, ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra ensuite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet ;

4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au service du greffe, ayant ses bureaux à l'hôtel de ville, au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, le lundi de 8 h 30 à 12 h, de 13 h à 16 h 30 et du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h, de 13 h à 16 h.
5. Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement comporte des dispositions qui s'appliquent particulièrement aux nouvelles zones H-99 et H-100, lesquelles sont illustrées sur le plan joint au présent avis.

Donné à L'Île-Perrot
Le 5 janvier 2011

Lucie Coallier, OMA
Greffière